



COMMUNE  
D'AUREL  
VAUCLUSE

<b>PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 26 AOUT 2024 VALANT COMPTE RENDU</b>	
Date de la Convocation :	08/08/2024
Début de Séance :	18 H 00
Fin de Séance :	18 H 57
Présents :	Mr Cyril FALQUES, Maire Mr Jean-Noël LEUCK, 1 <sup>er</sup> Adjoint. Mr Jean-Jacques RAPINAT, 3 <sup>eme</sup> Adjoint Mr Jean-Louis MIGNOT Mr Ludovic MASSE Mme Mireille DELMAS-BELLON Mme Joëlle GIRAUDIN Mme Jessica PINEL-PELISSIER Mr Alain CHAREYRE
Absents :	-
Pouvoirs :	Mr Yoann CONSTANTIN à Mr Cyril FALQUES. Mr Romain ARNOUX à Mme Mireille DELMAS-BELLON
Secrétaire de Séance :	Mr Jean-Jacques RAPINAT
Conseillers en exercice :	11
Conseillers Présents :	9
Conseillers Votants :	11

### **ORDRE DU JOUR**

<b>1</b> Approbation du compte rendu de la séance du 24/06/2024
<b>2</b> Création d'un emploi permanent de Rédacteur
<b>3</b> Coupes Affouagères 2024/2025
<b>4</b> Déclaration d'Intention d'Aliéner Parcelle K n° 5
<b>5</b> Déclaration d'intention d'aliéner Parcelles K n° 11
<b>6</b> Questions Diverses

Monsieur le Maire compte 9 membres présents et 2 pouvoirs, le quorum étant atteint, déclare la séance ouverte à 18H 00

Monsieur Jean-Jacques Rapinat est désigné en qualité de secrétaire de séance.

### **1 Approbation du compte rendu de séance du 24 Juin 2024**

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 24 Juin 2024 à l'approbation des conseillers municipaux.

Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler avant adoption définitive.

Téléphone 04.90.64.00.76  
e-Mail : [aurel.mairie@orange.fr](mailto:aurel.mairie@orange.fr)  
Site: [www.mairie-aurel.fr](http://www.mairie-aurel.fr)



COMMUNE  
D'AUREL  
VAUCLUSE

POUR : 11  
CONTRE : 0  
Abstention : 0

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 24 Juin 2024.

---

## **2 Création d'un emploi permanent de Rédacteur**

---

Approbation à l'unanimité.

POUR : 11  
CONTRE : 0  
Abstention : 0

---

## **3 Coupes affouagères 2024/2025**

---

Monsieur le Maire de la Commune d'Aurel rappelle à l'assemblée la possibilité de mettre à l'affouage une coupe de bois cette année.

La coupe prévue par l'ONF dans le plan d'aménagement est numérotée 7 pour une surface de 3 hectares.

Il propose, en accord avec les garants de la commune de Ferrassières et l'ONF de présenter à l'affouage cette parcelle et de fixer le prix du lot.

**Le Conseil municipal, Oui l'exposé de Monsieur le Maire,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,**

### **DECIDE**

- Que la coupe numérotée 7 par l'ONF d'une surface totale de 3 ha sera affectée au partage en nature entre les bénéficiaires de l'affouage pour la satisfaction de leur besoin domestique.
- Que conformément aux nouvelles dispositions de l'article L 145-1 du code forestier, l'affectation du partage se fera par feu.
- Que l'exploitation de la coupe se fera sur pied par les bénéficiaires de l'affouage sous la garantie de deux habitants ci-après désignés :  
Messieurs : LEUCK Jean-Noël, CHAREYRE Alain, soumis solidairement à la responsabilité prévue à l'article L 138.12 du code forestier.
- Que le délai d'exploitation est fixé à deux ans et qu'au terme de ce délai, il pourra être procédé à la déchéance des affouagistes qui n'auraient pas terminé l'exploitation de leur lot,

*Téléphone 04.90.64.00.76  
e-Mail : [aurel.mairie@orange.fr](mailto:aurel.mairie@orange.fr)  
Site: [www.mairie-aurel.fr](http://www.mairie-aurel.fr)*



COMMUNE  
D'AUREL  
VAUCLUSE

- De fixer à 100 € le prix du lot.

POUR : 11  
CONTRE : 0  
Abstention : 0

---

#### 4 Déclaration d'Intention d'Aliéner Parcelle K n° 5

---

Refus d'aliéner à l'unanimité

---

#### 5 Déclaration d'Intention d'Aliéner Parcelle K n° 111

---

Refus d'aliéner à l'unanimité

---

#### 6 Questions Diverses

---

- Référent pour la Charte Forestière du Parc Ventoux – Monsieur Yoann Constantin
- Concours des villages Fleuris, la Commune d'Aurel obtient le 2<sup>ème</sup> Prix.

L'ordre du jour étant épuisé, aucune autre question ou remarque n'étant formulée, Monsieur le Maire déclare la séance levée à 18 H 57

Fait à Aurel,  
Le 26 Août 2024

Le secrétaire de Séance,  
Mr Jean-Jacques RAPINAT

Le Maire,  
Mr Cyril FALQUES

